



## Une borne en libre accès pour les démarches en ligne

Publié le 06/01/2023

Il y a peu, les spécialistes estimaient à **13 millions** le nombre de Français qui ne pouvaient, pour une raison ou une autre, utiliser sans problème l'informatique et remplir en ligne toutes les démarches officielles, dématérialisées, maintenant pour la plupart. Pour une commune comme **Malzéville**, qui comptait près de 8400 habitants en 2019, on peut évaluer à 1700 les Malzévillois qui « **souffrent d'illectronisme** » ou n'ont pas accès au matériel nécessaire.

Le secrétaire d'Etat au numérique assure « ne pas vouloir laisser ces personnes de côté ». Il ajoute que « les services publics resteront cependant accessibles physiquement pour eux ». Mais jusque quand ? Le CCAS de la commune est vraisemblablement plus proche que la plupart des services départementaux, dans le meilleur des cas.

### Un PC et une imprimante à disposition

C'est pourquoi, il met à disposition, dans ses services, une « **borne** » à touches tactiles, qui permet de faire toutes les démarches **dématérialisées** : auprès de la CAF, de

Pôle emploi, de la CARSAT et des caisses complémentaires de retraites, d'Améli (assurance maladie), pour ses demandes de logement social, pour se rendre sur le site des impôts, de l'INSEE, du département (Maison des solidarités), de la commune et ses services... Mais aussi le portail famille, l'urbanisme, le centre social, certaines d'informations générales comme « service public », « mes droits » ou encore « personnes âgées.gouv ».

Cette borne est en **libre accès** et faite pour les personnes qui ne sont **pas à l'aise avec le numérique**. Qui peuvent donc bénéficier d'accompagnement sur place pour accéder à leurs dossiers. Mais elle est aussi accessible aux personnes qui se débrouillent un peu mieux mais n'ont pas le matériel nécessaire. Il y a donc aussi un PC et une imprimante juste à côté.

Pour voir l'article original [cliquez ici](#)



### MATÉRIEL + LOGICIEL DÉDIÉ AUX CCAS

